



AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS
PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 000040 /AMI/ARMP/ 2025 DU - 8 MAI 2025
POUR L'AGREMENT DES EXPERTS CHARGES D'ASSISTER LES
COMMISSIONS DES MARCHES PUBLICS

I - CONTEXTE ET OBJET .

Dans le cadre de ses missions régaliennes, l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a entre autres la charge d'agréer les experts dans le domaine des Marchés Publics. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice 2019, elle a procédé à la première vague d'agrément qui a abouti à la constitution du répertoire national d'experts en Marchés Publics, réparti en deux catégories :

- les Experts chargés de l'évaluation des offres en sous-commission d'analyse pour le compte des Commissions Internes, Régionales, Départementales et Spéciales de passation des Marchés Publics;
- les Experts affectés au sein des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés placées auprès de l'Autorité chargée des Marchés Publics, aux fins de contrôle à priori des procédures de passation des Marchés Publics initiées et conduites par les Maîtres d'Ouvrage ou les Maîtres d'Ouvrage Délégués sur la base des seuils de compétences définis par la réglementation.

Après s'être à nouveau acquittée de sa mission au cours de l'année 2020 en procédant à l'agrément de la seconde vague, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, invite les personnes physiques intéressées par la mission et dont le profil correspond à l'un ou plusieurs des domaines d'activités énoncés au point V, à manifester leur intérêt dans l'une des catégories énoncées ci-dessous.

II- MISSIONS DE L'EXPERT

II.1 Experts de catégorie Sous-Commission d'Analyse

La mission de l'Expert appelé à prendre part en qualité de Président ou Membre aux travaux au sein d'une sous-commission d'analyse, consiste notamment à :

- analyser les spécifications techniques des offres des soumissionnaires afin de s'assurer de leur conformité aux exigences du cahier de charge et aux standards de son domaine d'expertise ;
- évaluer dans un délai fixé, par la Commission de Passation des Marchés compétente et sur la base des critères et sous-critères d'évaluation prévus dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), les offres des soumissionnaires ;
- déterminer au préalable, si les soumissionnaires sont éligibles et si leur offre est complète, et substantiellement conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres ;
- procéder à une évaluation détaillée, des offres jugées conformes et qui répondent à toutes les conditions du Dossier de Consultation, en appliquant exclusivement les critères portés à la connaissance des candidats ;
- proposer au Président de la Commission compétente, le cas échéant d'adresser des demandes d'éclaircissements aux soumissionnaires, ou aux administrations ou organismes compétents, des clarifications sur les offres ;
- rédiger selon un canevas-type élaboré par l'ARMP, un rapport d'analyse des offres adressé au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente ;
- Présenter le cas échéant, le rapport en Commission lors de la séance d'adoption du rapport d'analyse.

2 copies
pub

II.2 Experts de catégorie Commissions Centrales de Contrôle des Marchés

La mission de l'Expert consiste à examiner les aspects techniques des documents transmis par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué dans le cadre d'une consultation et à rédiger un rapport qu'il présente à la Commission Centrale de Contrôle des Marchés compétente dans un délai de cinq (05) jours.

L'objectif visé est d'éclairer les membres de ladite Commission Centrale sur les spécificités du domaine technique concerné par le projet à examiner d'une part, et de veiller au respect de la réglementation à chaque étape de la procédure, d'autre part.

A ce titre, l'Expert devra notamment :

A l'examen du Dossier d'Appel d'offres (DAO) :

- vérifier la présence du visa de maturité du projet concerné, sauf pour les projets relevant des interventions d'urgence, obtenu par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué ;
- s'assurer de l'inscription du projet concerné dans le Journal de Programmation des marchés ;
- s'assurer que les prestations envisagées sont inscrites dans le budget du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué ;
- s'assurer de la preuve de la disponibilité du financement ;
- vérifier la conformité des Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP), des Spécifications Techniques (ST) ou des Termes De Références (TDR) aux normes applicables et aux clauses sociales et environnementales ;
- examiner la conformité du projet de Dossier d'Appel d'Offres au document type en vigueur le cas échéant, d'une part, ainsi qu'à la réglementation des marchés publics, d'autre part ;
- analyser la corrélation entre les options techniques du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué décrites dans le CCTP/ST/TDR et les besoins exprimés suite aux études préalables ;
- porter un jugement, sur la pérennité des choix du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué, exprimés à travers le descriptif technique du Dossier d'Appel d'Offres ;
- identifier tous les critères et/ou caractéristiques discriminatoires, susceptibles de nuire aux principes d'équité ou contraires aux règles de concurrence ;
- vérifier l'adéquation entre les critères et sous-critères d'évaluation, modes d'attribution et les besoins exprimés par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué ;
- vérifier le CCAP et le projet de marché contenu dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
- vérifier la programmation et l'harmonisation des marchés des contrôles avec ceux des travaux, notamment en termes de délais, le cas échéant.

A l'attribution du marché :

- vérifier la prise en compte, par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué des observations à caractère technique émises par la Commission de Passation des Marchés sur le projet du Dossier d'Appel d'Offres ;
- vérifier que les règles de publicité ont été respectées ;
- vérifier, sur la base des offres des soumissionnaires, la pertinence des notations et/ou des commentaires du rapport de la Sous-commission d'analyse des offres ;
- s'assurer du respect du mode d'attribution retenu dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
- analyser la qualité technique des variantes proposées, par les soumissionnaires et leurs coûts lorsque celles-ci ont été requises ou autorisées dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
- apprécier les offres financières des soumissionnaires, en vue de déceler éventuellement celles anormalement basses et formuler le cas échéant, un avis sur la pertinence des sous-détails ou de la décomposition des prix significatifs ;
- vérifier l'exactitude des calculs des détails estimatifs, sur la base des quantitatifs du Dossier d'Appel d'Offres, et des prix unitaires ou forfaitaires proposés par les soumissionnaires.

A l'examen du projet de marché passé suivant la procédure de gré à gré :

- vérifier la régularité et la validité de l'autorisation de gré à gré ;
- s'assurer de la disponibilité du visa de maturité du projet y afférent sauf pour les cas d'interventions d'urgence ;
- s'assurer de la budgétisation des prestations envisagées par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué ;
- vérifier la conformité des CCTP/ST/TDR aux normes applicables et aux clauses sociales et environnementales ;
- vérifier la conformité des clauses administratives du projet de marché, avec les dispositions du Dossier de Consultation ;
- s'assurer de la disponibilité et de la prise en compte des conclusions des études préalables ;
- examiner la conformité des caractéristiques techniques, des montants et des délais avec l'option retenue ;
- apprécier l'adéquation entre l'offre reçue, et les composantes du projet de marché (TDR, devis estimatif, etc.) ;
- vérifier la pertinence de l'attribution du marché ;
- vérifier la programmation et l'harmonisation des marchés des travaux avec ceux de contrôle, notamment en termes de délais, le cas échéant ;
- s'assurer du respect de la procédure, en cas de marché complémentaire.

A l'examen des projets d'avenants :

- analyser la pertinence et la qualité de l'étude préalable, justifiant l'avenant lorsque les modifications portent sur les spécifications techniques, ou engendrent une incidence financière ;
- se prononcer sur la pertinence des coûts et délais prévus dans le projet d'avenant et apprécier, le cas échéant, la justesse des prix nouveaux proposés sur la base des éléments de l'offre du cocontractant ;
- vérifier la disponibilité financière des prestations envisagées, le cas échéant ;
- vérifier, le cas échéant, la pertinence et la régularité des ordres de service ayant une incidence sur les prix ou sur les délais des prestations objet de l'avenant.

III- PROFIL DE L'EXPERT

Peuvent faire acte de candidature, les personnes issues du secteur public, parapublic ou privé et de la société civile remplissant les conditions suivantes :

N°	Pour la catégorie SOUS COMMISSION D'ANALYSE	Pour la catégorie COMMISSION CENTRALE DE CONTROLE
	▪ Avoir un diplôme de l'enseignement supérieur (BAC+3 minimum) ou tout autre diplôme reconnu équivalent ; ▪ Disposer de compétences techniques et d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans les Marchés Publics ; ▪ Avoir une très bonne maîtrise des procédures nationales des Marchés Publics et celles des principaux partenaires techniques et financiers ; ▪ Être capable de travailler dans un environnement sous contrainte ; ▪ Être capable de travailler sous pression et en équipe pluridisciplinaire ; ▪ Avoir une connaissance des systèmes d'informations des Marchés Publics (e-JDM,	▪ Avoir un diplôme de l'enseignement supérieur (BAC+3 minimum) ou tout autre diplôme reconnu équivalent ; ▪ Disposer de compétences techniques avérées et d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans l'un des domaines d'activités énumérés au point V ; ▪ Avoir une très bonne maîtrise des procédures nationales des Marchés Publics et celles des principaux partenaires techniques et financiers ; ▪ Être capable de travailler sous pression eu égard aux contraintes de temps ; ▪ Avoir des capacités d'analyse et de synthèse objectives ; ▪ Avoir des aptitudes à communiquer

	e-CNE.....) ; ▪ Maîtriser l'usage des outils bureautiques (éditeur de textes, tableur.....)	efficacement ; ▪ Maîtriser l'usage des outils bureautiques (éditeur de textes, tableur....) ▪ Avoir une connaissance des systèmes d'informations des Marchés Publics (e-JDM, e-CNE.....)
--	--	---

IV- INCOMPATIBILITES OU CONFLITS D'INTERETS

La participation au présent Appel à Manifestation d'intérêt n'est pas compatible avec les personnes ayant le profil :

- d'expert intervenant dans un cabinet d'Observateur Indépendant et d'auditeur employé par un cabinet d'Audit réalisant des missions dans le domaine des Marchés Publics ;
- de promoteur d'entreprise soumissionnant aux Marchés Publics, ou intervenant comme sous-traitant ;
- personnel du MINMAP et de l'ARMP.

En conséquence, toute candidature concernée par les incompatibilités susmentionnées sera déclarée irrecevable.

Afin de prévenir tout risque de conflits d'intérêts potentiels, les experts retenus dans le cadre de la présente procédure d'agrément, devront souscrire une charte d'intégrité les engageant à faire montre d'obligation de réserve, de discrétion et de s'abstenir de toute action de nature à compromettre leur objectivité et, dans tous les cas, n'avoir aucun intérêt financier, personnel ou de toute autre nature, liée au marché examiné.

V- DOMAINES D'ACTIVITES CONCERNES

Les domaines d'activités concernés par le présent Appel à Manifestation d'intérêt sont les suivants :

A- Travaux Routiers (Etudes, travaux et contrôle, conception et réalisation) Travaux neufs, réhabilitation ou entretien des routes ;

- A.1 Voiries et Réseaux Divers ;
- A.2 Ouvrages d'art (ponts, dalots, tunnels, digues) ;
- A.3 Travaux de terrassements généraux ;
- A.4 Etudes géotechniques liées aux projets routiers ;
- A.5 Aménagement urbain ;
- A.6 Etudes topographiques ou géodésiques liées aux projets routiers ;
- A.7 Travaux de Génie rural ;
- A.8 Sureté et sécurité des transports ;
- A.9 Etudes Environnementales liées aux travaux routiers ;
- A.10 Equipements et sécurité routière.

B- Travaux de Bâtiments et Equipements Collectifs (Etudes, travaux et contrôle, conception et réalisation)

- B.1 Construction, réhabilitation ou réaménagement de bâtiments ;
- B.2 Maintenance de bâtiments ;
- B.3 Architecture ;
- B.4 Urbanisme et Génie urbain;
- B.5 Cartographie ;
- B.6 Etudes Géotechniques liées aux projets de construction;
- B.7 Froid et climatisation ;
- B.8 Techniques Industrielles (Electricité, électrotechnique, électronique, etc.) ;
- B.9 Etudes Environnementales liées aux projets de construction.

C- Autres Infrastructures

- C.1 Infrastructures ferroviaires ;
- C.2 Infrastructures portuaires ;
- C.3 Infrastructures aéroportuaires ;
- C.4 Infrastructures hydroélectriques ;
- C.5 Constructions Hydrauliques et Adduction d'eau potable ;
- C.6 Projets d'assainissement ;
- C.7 Hydrocarbures (gaz, pétrole) ;
- C.8 Télécommunications ;
- C.9 Génie mécanique ;
- C.10 Electricité (génie électrique) ;
- C.11 Aménagement portuaire ;
- C.12 Autres travaux de Génie civil ;
- C.13 Génie rural ;
- C.14 Sureté et sécurité de transport ferroviaire, portuaire et aéroportuaire.

D- Approvisionnements Généraux (Etudes, fournitures, installations et maintenance)

- D.1 Livre, matériel scolaire, pédagogique et didactique ;
- D.2 Equipements sanitaires et matériel biomédical ;
- D.3 Produits Pharmaceutiques et parapharmaceutiques ;
- D.4 Médicaments et pharmacie vétérinaire ;
- D.5 Equipements piscicoles ;
- D.6 Intrants et produits agricoles ;
- D.7 Matériels et équipements agricoles ;
- D.8 Matériel électrique et électrotechnique ;
- D.9 Matériel électronique et télécommunications ;
- D.10 Informatique (hardware matériel et réseaux, progiciels...) ;
- D.11 Véhicules et engins ;
- D.12 Unités industrielles (ateliers, usines,...) ;
- D.13 Produits chimiques ;
- D.14 Fourniture des Equipements et d'engins des secteurs aéronautique, maritime et ferroviaire ;
- D.15 Tout autre approvisionnement.

E- Services et Prestations Intellectuelles (Etudes, audits, enquêtes)

- E.1 Stratégies sectorielles ;
- E.2 Mise en concession des services publics et marchés publics ;
- E.3 Audits et contrôles ;
- E.4 Statistiques et sondage ;
- E.5 Economie de transport ;
- E.6 Métrologie ;
- E.7 Prestations d'assurances ;
- E.8 Expertise judiciaire, financière, comptable etc... ;
- E.9 Assurances ;
- E.10 Toutes autres prestations intellectuelles.

N.B. : Toute autre expertise non spécifiée dans le présent AMI peut également se manifester.

V- FINANCEMENT DE LA MISSION

La mission de l'Expert sera financée par les budgets des Maîtres d'Ouvrage ou des Maîtres d'Ouvrage Délégués bénéficiaires de l'expertise. Ils seront rémunérés selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

VI- DOSSIER DE CANDIDATURE

Tout candidat désireux de prendre part au présent AMI devra fournir un dossier comprenant :

1. une lettre de manifestation d'intérêt timbrée précisant la catégorie de la mission sollicitée et le domaine d'activité;
2. une fiche d'identification fournissant des informations actualisées sur les coordonnées, la qualification de l'expert et la mission sollicitée, qui peut être téléchargée sur le site de l'ARMP, www.armp.cm ou retirée au secrétariat de l'inspection générale chargée de l'évaluation de la performance (7ème étage) l'immeuble ARMP, porte 9037 à Mballa II, Yaoundé pour ce qui est des candidats résidents à Yaoundé et environs, ou auprès de nos Centres Régionaux de Régulation des Marchés Publics pour les candidats des Régions;
3. un curriculum vitae détaillé, suivant le modèle élaboré par l'ARMP, daté et signé par le candidat, indiquant ses qualifications académiques et professionnelles et mettant en exergue ses capacités dans les domaines postulés, assorti de tous les documents justificatifs des expériences dans le domaine d'expertise en marchés publics;
4. la copie du diplôme le plus élevé, légalisée par une autorité administrative (Sous-Préfet, Préfet ou Gouverneur) ainsi que les certificats ou attestations justifiant que le candidat dispose des qualifications dans le(s) domaine(s) sollicités;
5. les justificatifs en cours de validité de l'inscription à un Ordre, pour ceux des candidats dont l'exercice de la profession est assujétié;
6. un certificat de non exclusion des Marchés Publics.

L'Agence de Régulation des Marchés Publics, se réserve le droit de vérifier la conformité des informations données, et l'authenticité des pièces fournies. Toute fausse déclaration entraînera l'élimination du candidat et l'application des sanctions prévues en la matière.

VII- DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être déposés sous plis fermés contre décharge au plus tard le **11 JUIN 2025** à 15h30 précises, aux adresses suivantes :

INSPECTION GENERALE CHARGEE DE L'EVALUATION DE LA PERFORMANCE (7ème ETAGE) DE L'IMMEUBLE ARMP, PORTE 9037 A MBALLA II, YAOUNDE POUR CE QUI EST DES CANDIDATS RESIDENTS A YAOUNDE ET ENVIRONS, OU AUPRES DES CENTRES REGIONAUX DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS POUR LES CANDIDATS DES REGIONS.

Chaque pli portera la mention ci-après :

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° **0 0 0 0 4 0** /AMI/ARMP/ 2025 DU **8 MAI 2025**
POUR L'AGREMENT DES EXPERTS CHARGES D'ASSISTER LES COMMISSIONS DES MARCHES PUBLICS.

VIII- EVALUATION DES CANDIDATURES

L'évaluation des candidatures s'effectuera en deux étapes par des jurys mis en place par l'ARMP ainsi qu'il suit :

- **Première étape (sur 70%) :** qualification des candidats (diplôme dans le domaine d'expertise postulé, attestations de formation dans le domaine des marchés publics), des expériences générales et spécifiques (justificatifs des fonctions occupées ou des participations en qualité de Membre ou Président aux travaux des Sous-Commissions d'Analyse ou aux séances de

commissions), et en qualité d'expert auprès des anciennes Commissions Spécialisées de Contrôle ou des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés.

- **Deuxième étape** (sur 30%) : Interview des candidats ayant été retenus à l'issue de la première étape. Cette interview portera sur les tests de connaissance à la maîtrise du cadre institutionnel normatif et fonctionnel des Marchés Publics.

Le seuil de qualification est de 80/100.

A l'issue de l'évaluation, les candidats seront classés en 2 catégories ,à savoir :

- **Catégorie I** : pour les Experts qualifiés pour les Sous-Commissions d'Analyse;
- **Catégorie II** : pour les Experts qualifiés pour les Commissions Centrales de Contrôle des Marchés.

NB : Les candidats retenus doivent s'acquitter d'une somme de vingt mille (20 000) FCFA, dans le compte ARMP, BICEC N° RIB : 10001-06860-9756866 0001-28 représentant les frais de confection du badge.

Yaoundé, le - 8 MAI 2025

Le Directeur Général



Joseph Ngo



PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST No. 000040 /AMI/ARMP/2025 OF
- 8 MAI 2025
FOR THE APPROVAL OF EXPERTS IN CHARGE OF SUPPORTING
TENDERS BOARDS

I - BACKGROUND AND SUBJECT

As part of its regulatory responsibilities, the Public Contracts Regulatory Agency (ARMP) is tasked with various functions, including the approval of experts in the area of public procurement. During the 2019 financial year, the agency conducted its inaugural wave of approvals, which led to the establishment of a national directory of Public Procurement experts. This directory is classified into two distinct categories:

- Experts responsible for evaluating bids within sub-committees on behalf of Internal, Regional, Divisional, and Special Tenders Boards;
- Experts assigned to Central Contracts Control Boards attached to the Authority in charge of Public Contracts, tasked with the prior review and oversight of public procurement procedures initiated by Project Owners or Delegated Project Owners, in accordance with the competence thresholds defined by the regulations.

Following the completion of a second wave of approvals in 2020, the Director General of the Public Contracts Regulatory Agency hereby launches an invitation to individuals interested in these roles and whose qualifications align with the specified areas of activity to express their interest in one or more of the categories delineated above.

II- MISSIONS OF THE EXPERT

II.1 Experts in the Analysis Sub-Committee category

The mission of the Expert participating as Chairperson or Member of an Analysis Sub-Committee involves several key responsibilities, including:

- conducting a thorough analysis of the technical specifications of bidders' offers to ensure compliance with established requirements and industry standards;
- evaluating the bids within a time frame determined by the relevant tenders board, utilising the specific evaluation criteria and sub-criteria outlined in the Special Regulations of the Invitations to Tender (SRIT);
- assessing the eligibility of bidders in advance, as well as verifying that their submissions are complete and substantially aligned with the requirements of the Invitation to Tender;
- performing an in-depth evaluation of bids that are deemed compliant and meet all tender file requirements, strictly applying the criteria communicated to the candidates;
- recommending to the chairperson of the competent tenders board, when necessary, that requests for clarification be directed to the bidders or to relevant administrations or bodies to seek clarification of specific bids;
- preparing a comprehensive report on the analysis of the bids, adhering to a standard format established by ARMP, and forwarding it to the Chairperson of the relevant tenders board;
- presenting the analysis report to the board as appropriate, during the meeting where the report's adoption takes place.

11.2 Experts in the Central Contracts Control Boards category

The Expert's role involves a thorough examination of the technical elements contained within the documents submitted by the Project Owner or the Delegated Project Owner as part of a consultation process. The Expert is responsible for preparing and presenting a comprehensive report to the relevant Central Contracts Control Board within a period of five (5) days.

The primary objective of this examination is twofold: to provide the members of the Central Board with a detailed understanding of the technical aspects pertinent to the project under review, and to ensure adherence to the regulatory framework throughout each phase of the procedure.

In fulfilling this role, the Expert is expected to:

While reviewing the Tender File (TF):

- verify the existence of maturity approval for the project in question, excluding emergency projects, as obtained by the Project Owner or the Delegated Project Owner;
- ensure that the project is recorded in the contracts Programming Logbook;
- ensure that the planned services are included within the budget of the Project Owner or the Delegated Project Owner;
- ensure that the proof of funding is available;
- assess that the Special Technical Specifications (STS), Technical Specifications (TS), or Terms of Reference (ToR) align with applicable standards and incorporate relevant social and environmental clauses;
- examine whether the draft tender file complies with current model documents and public procurement regulations;
- analyse the relationship between the technical options presented by the Project Owner or Delegated Project Owner in the STS/TS/ToR and the needs identified through preliminary studies;
- evaluate the sustainability of the decisions made by the Project Owner or Delegated Project Owner, as reflected in the technical description of the tender file;
- identify any potentially discriminatory criteria or characteristics that may compromise the principles of fairness or conflict with competition rules;
- ensure that the evaluation criteria, sub-criteria, award methods, and needs expressed by the Project Owner or Delegated Project Owner are appropriate;
- review the Special Conditions of Contract (SCC) and the draft contract included within the tender file;
- check that the inspection contracts are scheduled and coordinated with the works contracts, particularly in terms of deadlines, where applicable.

At the award of the contract:

- confirm that the Project Owner or Delegated Project Owner, has duly considered the technical observations provided by the Tenders Board regarding the draft tender file.
- verify compliance with advertising regulations;
- assess the relevance of the ratings and comments in the Bids Analysis Sub-Committee report based on the submitted bids;
- ensure adherence to the award method specified in the tender file;
- analyse the technical quality and associated costs of proposed variants by bidders as outlined in the tender file;
- evaluate bidders' financial bids to identify any abnormally low proposals and provide insights on the significance of substantial sub-details or price breakdowns;
- check the accuracy of calculations related to estimated details, utilising the quantities listed in the tender files and the unit or fixed prices proposed by bidders.

While reviewing the draft contract awarded by mutual agreement:

- verify the validity of the authorization to award the contract by mutual agreement;

- ensure the requisite project maturity approval has been obtained, except in emergency situations;
- confirm that the services outlined by the Project Owner or Delegated Project Owner have been appropriately budgeted;
- review compliance of the STS/TS/ToR with relevant standards as well as social and environmental clauses;
- validate that the administrative clauses of the draft contract align with the provisions outlined in the tender file;
- ensure that the conclusions of preliminary studies are current and have been incorporated into the draft contract;
- examine compliance of technical specifications, costs, and deadlines with the selected options;
- assess the consistency of the submitted bid with the components of the draft contract (ToR, cost estimates, etc.).
- confirm the appropriateness of the contract award;
- check for proper scheduling and harmonisation of works contracts with control contracts, particularly regarding deadlines, when applicable.
- ensure compliance with established procedures for supplementary contracts.

While reviewing draft additional clauses:

- analyse the relevance and quality of the preliminary study, providing justification for additional clauses that involve technical specifications or have financial implications;
- offer insights on the appropriateness of the costs and deadlines outlined in the draft additional clauses and evaluate the validity of the new prices proposed based on relevant information from the other contracting party's offer;
- confirm the financial availability of the services specified where applicable;
- assess the relevance and legality of any administrative orders that may impact the prices or timelines of the services covered by the additional clauses.

III- PROFILE OF THE EXPERT

Applications may be submitted by persons from the public, semi-public or private sectors and from a civil society who meet the following conditions:

No.	For the ANALYSIS SUB-COMMITTEE category	For the CENTRAL AUDIT COMMITTEE category
	▪ Have a higher education degree (GCE A Level + 3 minimum) or any other diploma recognised as equivalent; ▪ Have technical skills and at least five (5) years of professional experience in public procurement; ▪ Have a very good mastery of national public procurement procedures and those of the main technical and financial partners; ▪ Ability to work in a demanding environment ; ▪ Ability to work under pressure and in a multi-disciplinary team; ▪ Knowledge of public procurement information systems (e-JDM, e-CNE.....) ; ▪ Proficiency in the use of office automation tools (text editor, spreadsheet.....)	▪ Have a higher education diploma (GCE A Level + 3 minimum) or any other diploma recognised as equivalent; ▪ Proven technical skills and at least ten (10) years of professional experience in one of the areas of activity listed in point V; ▪ Have a very good mastery of national public contracts procedures and those of the main technical and financial partners; ▪ Be able to work under pressure given the time constraints; ▪ Ability to analyse and summarise objectively; ▪ Ability to communicate effectively; ▪ Proficiency in the use of office automation tools (text editor, spreadsheet....) ▪ Have a mastery of the public contracts information system (e- JDM, e- CNE.....)

IV- INCOMPATIBILITIES OR CONFLICTS OF INTEREST

Participation in this Call for Expression of Interest is not compatible with persons having the following profile:

- An expert working for an Independent Observer firm or an auditor employed by an Audit firm carrying out missions in the field of Public Contracts;
- A promoter of a company bidding for Public Contracts, or acting as a subcontractor;
- A MINMAP and ARMP staff.

Consequently, any candidate with the aforementioned incompatibilities will be declared inadmissible.

To prevent any risk of potential conflicts of interest, the experts selected as part of this approval procedure will be required to sign an integrity charter committing them to an obligation of reserve, discretion and to refrain from any action likely to compromise their objectivity and, in all cases, not to have any financial, personal or other interest linked to the contract under review.

V- FIELDS OF ACTIVITY CONCERNED

The fields of activity concerned by this call for expressions of interest are as follows:

A- Road works (studies, works and supervision, design and implementation): new works, rehabilitation or maintenance of roads;

- A.1 Roads and other Networks;
- A.2 Engineering structures (bridges, gutters, tunnels, dikes);
- A.3 General earthworks;
- A.4 Geotechnical studies relating to road projects;
- A.5 Urban development;
- A.6 Topographic or geodetic surveys related to road projects;
- A.7 Rural Engineering Works;
- A.8 Transport safety and security;
- A.9 Environmental studies related to road works
- A.10 Equipment and road safety

B - Buildings and Public Amenities (studies, works and control, design and execution)

- B.1 Construction, rehabilitation or refurbishment of buildings;
- B.2 Building maintenance;
- B.3 Architecture;
- B.4 Urban planning and Urban Engineering;
- B.5 Cartography;
- B.6 Geotechnical studies related to construction projects;
- B.7 Refrigeration and air-conditioning;
- B.8 Industrial techniques (Electricity, electrical engineering, electronics, etc.);
- B.9 Environmental studies related to construction projects.

C - Other Infrastructures

- C.1 Railway infrastructure;
- C.2 Port infrastructure;
- C.3 Airport infrastructure;
- C.4 Hydroelectric infrastructure;
- C.5 Hydraulic constructions and potable water facilities;
- C.6 Sanitation projects;
- C.7 Hydrocarbons (gas, oil);
- C.8 Telecommunications;
- C.9 Mechanical engineering;
- C.10 Electricity (electrical engineering);

- C.11 Port development;
- C.12 Other civil engineering works;
- C.13 Rural engineering;
- C.14 Safety and security of rail, port and air transport.

D - General Procurement (studies, supplies, installations and maintenance)

- D.1 Books, school, pedagogic and didactic material;
- D.2 Sanitary and biomedical equipment;
- D.3 Pharmaceutical and para-pharmaceutical products;
- D.4 Veterinary medicines and pharmacy;
- D.5 Fish farming equipment;
- D.6 Agricultural inputs and products;
- D.7 Agricultural machinery and equipment;
- D.8 Electrical and electrotechnical equipment;
- D.9 Electronic and telecommunications equipment;
- D.10 Computer devices (hardware material and network, software packages...);
- D.11 Vehicles and heavy equipment;
- D.12 Industrial units (workshops, factories, ...);
- D.13 Chemical products;
- D.14 Supply of equipment and machinery of the aeronautical, maritime and rail sectors;
- D.15 Any other supply.

E - Services and intellectual services (studies, audits, investigations)

- E.1 Sectoral strategies;
- E.2 Concession award for public services and public contracts;
- E.3 Audits and controls;
- E.4 Statistics and surveys;
- E.5 Transport economy;
- E.6 Metrology;
- E.7 Insurance services;
- E.8 Judicial, financial, accounting, etc. expertise ;
- E.9 Insurance;
- E.10 Any other intellectual service.

Note: Any other expertise not mentioned in this Call for Expression of Interest may also be considered.

V- FINANCING OF THE MISSION

The mission of the Expert shall be financed from the budgets of the beneficiary Project Owners or Delegated Project Owners. These experts will be remunerated in accordance with the terms and conditions set out in the regulation in force.

VI - CANDIDATURE FILE

Any candidate wishing to take part in this call for expression of interest must submit a file comprising:

1. a stamped letter of expression of interest specifying the category of the assignment requested and the field of activity;
2. an identification form giving updated information about details and the qualification of the expert, which may be downloaded from ARMP's website (www.arpmp.cm) or withdrawn at the secretariat of the general inspection in charge of the evaluation of performance (7th floor), ARMP Head Office Building, door 9037 at Mballa II, Yaounde, for candidates residing in Yaounde and its neighbourhoods; or at the Public Contracts Regional Regulatory Centres for candidates residing in Regions.

3. A dated ARMP Model curriculum vitae signed by the candidate, indicating their academic and professional qualifications and highlighting their capacities in the corresponding area(s), along with all supporting documents showing their experiences in the area of public procurement;
4. a copy of the highest diploma, authenticated by an administrative authority (Senior Divisional Officer, Divisional Officer or Governor) as well as certificates or attestations proving that the candidate has qualifications in the field(s) applied for;
5. for candidates practising a profession subject to affiliation to an Order, they should also provide valid supporting documents relating to their registration with that Order;
6. a certificate of non-exclusion from public contracts.

The Public Contracts Regulatory Agency reserves the right to verify the accuracy of the information and authenticity of documents provided. Any false declaration shall lead to the elimination of the candidate and the application of the relevant sanctions.

VII- SUBMISSION OF CADIDATURE FILES

Candidates shall submit their files in sealed envelopes and upon signature, latest on 11 JUN 2025 at 3.30 p.m. prompt, to the following addresses:

INSPECTORATE GENERAL IN CHARGE OF THE EVALUATION OF PERFORMANCE (7TH FLOOR), ARMP HEAD OFFICE BUILDING, DOOR 9037 at MBALLA II, YAOUNDE, FOR CANDIDATES RESIDING IN YAOUNDE AND ITS NEIGHBOURHOODS, OR AT THE PUBLIC CONTRACTS REGIONAL REGULATORY CENTRES FOR CANDIDATES RESIDING IN REGIONS.

Each envelope shall bear the following inscription:

**CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST No. 000040 /AMI/ARMP/2025 of - 8 MAI 2025
FOR THE APPROVAL OF EXPERTS IN CHARGE OF SUPPORTING**

TENDERS BOARDS.

VIII- ASSESSMENT OF CANDIDATURE FILES

Applications will be assessed in two stages by panels set up by ARMP as follows:

- **First stage (70%):** candidates' qualifications (diploma in the field of expertise applied for, certificates of training in the field of public procurement), general and specific experience (proof of positions held or participation as a Member or Chairperson in the work of Analysis Sub-Committees or board meetings), and as expert in former Public Contracts specialised Control Boards or Central Boards.
- **Second stage (30%):** Interview of the candidates selected at the end of the first stage. This interview will focus on testing knowledge of the institutional, normative and functional framework of Public Contracts.

The qualification threshold is 80/100.

After the assessment, candidates shall be classified in two categories namely:

- Category I: Experts qualified for the Analysis Sub-Committee;
- Category II: Experts qualified for projects relevant to the Central Contracts Control Boards.

- NB: Successful candidates must pay a sum of twenty thousand (20,000) FCFA into the ARMP account, BICEC RIB No.: 10001-06860-9756866 0001-28 representing the cost of making the badge.

Yaoundé, - 8 MAI 2025

Le Directeur Général



Joseph Ngo

FICHE D'IDENTIFICATION

1. Informations sur le candidat

Nom(s): Prénom (s):

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Situation matrimoniale : ☐ Marié(e) ☐ Célibataire ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf (ve)

Adresse - BP - Ville :

Profession : Poste occupé.....

Position professionnelle : service affecté ☐ retraité ☐ en détachement ☐
mise en disponibilité ☐

Ville de résidence :

Téléphone : / /

Email :

Catégorie d'experts postulée : ☐ SCA ☐ CCCM

2. Domaines d'expertise du Candidat

Marchés de fournitures ☐

Marchés de services ☐

Marchés de Prestations intellectuelles ☐

Marchés de Travaux ☐

Fait à, le

Signature

MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU CANDIDAT

1-ETAT CIVIL

Nom du Candidat :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Nombre d'années d'expérience :

2- PARCOURS ACADEMIQUE

Année d'étude	Etablissement/Ecole/Centre de Formation	Diplôme ou Certificat obtenu
[2024-2025]		
[1994-1995]		

[Résumer en commençant par le diplôme de Baccalauréat, vos études universitaires et autres études spécialisées, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités étudiées, avec les dates, ainsi que les diplômes obtenus.]

NB : BV Joindre la copie certifiée du diplôme le plus élevé, attestations, certificats et autres

3- VIE PROFESSIONNELLE

Année	Service(s)	Poste occupé	Tâches exercées dans le poste occupé en lien avec les marchés publics

[Compléter le tableau ci-dessus en partant de l'année la plus ancienne à l'année la plus récente]

NB : BV Joindre les pièces justificatives

4-PARTICIPATION AUX ACTIVITES DES MARCHES PUBLICS

[Sur la base du tableau ci-après, bien vouloir indiquer les activités de Marchés publics à quelque niveau que ce soit, où vous avez été impliquées et pour les CPM ou SCA, les Maîtres d'ouvrage de rattachement]

		Qualité (Président/Membre/Expert)	Maître d'Ouvrage / structure de rattachement	Personnes ressources (A contacter pour vérification)
1	CSCM/CCPM			
2	CPM			
3	SCAO			
5	AI			
6	Services des Marchés			
7	Ingénieur et chef de service des Marchés			
8	Autres services ayant un lien avec les Marchés Publics			

CSCM = Commission Spécialisée de Contrôle des Marchés

CCPM = Commission Centrale de Passation des Marchés

CPM = Commission de Passation des Marchés

SCA = Sous-Commission d'Analyse

OI=Observateur Indépendant

AI=Auditeur Indépendant.

NB : Bien vouloir fournir tout justificatif sur l'expérience dans les activités impliquées

5- CONNAISSANCES INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUES

[Indiquer, le niveau de connaissance]

.....
.....

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

.....
....

Fait à, le

Signature